

République Française
Département de l'Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de PRUINES
Séance du 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril, à 20 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Pruines, sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : CARLES Christian, LUCENA Benvinda, MERLET Claude, POUGET Christian, POULAIN DE LAFONTAINE Nobélia, VIELLE Sylvie, FOULCHÉ Corinne

Absent : FÉRAL Joffrey,

Secrétaire : Claude Merlet.

Date de convocation et affichage : 05 Avril 2024

Nombre de membres : Conseil municipal : 11 – En exercice : 08 – Présents – 07

OBJET Vote du budget primitif 2024.

Délibération : 2024 08

Monsieur le maire présente le budget primitif 2024 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	303 351.33 €	303 351.33 €
Investissement	858 166.60 €	858 166.60 €

Fonctionnement 303 351.33 €

- Recettes 277 185.96 € + résultat reporté : 26 165.37 €
- Dépenses 303 351.33 €

Investissement 636 779.02 €

- Recettes 858 166.60 €
- Dépenses 858 166.60 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le budget primitif 2024
- D'autoriser le maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Christian POUGET

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le :

16 AVR. 2024

et publication ou notification du :

Le maire
Christian POUGET

16 AVR. 2024

